

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 3 JANVIER 2008

COMPTE-RENDU

Le Comité Syndical du SIVOM de l'Agglomération de Saint-Marcellin, dûment convoqué en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général du Code des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REVOL, Président, le jeudi 3 janvier 2008 à 18 h, en séance ordinaire. Suite à l'appel des présents, le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2007 a été approuvé.

Etaient présents :

M. REVOL	Délégué Titulaire	St Marcellin
M. CHARMEIL	Délégué Suppléant	St Marcellin
Mme DUBREUIL	Déléguée Titulaire	St Vérand
M. PERRET	Délégué Suppléant	St Vérand
M. LEDUC	Délégué Titulaire	St Sauveur
M. CHARBONNIER-MOUNIER	Délégué Suppléant	St Sauveur

Le Comité Syndical examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- 1 – Validation du choix du prestataire retenu pour le transport et l'élimination des boues de la station d'épuration suite à l'ouverture des plis du 19 décembre 2007.
- 2 – Questions diverses

1 – Validation du choix du prestataire retenu pour le transport et l'élimination des boues de la station d'épuration suite à l'ouverture des plis du 19 décembre 2007

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical la procédure d'appel d'offres ouvert définie par les articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, lancée pour l'évacuation et l'élimination des boues de la station d'épuration.

Conformément aux articles 22, 21 et 23 du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 décembre 2007, a retenu l'entreprise chargée de la réalisation des travaux.

Il convient donc de valider le marché à bons de commandes à intervenir avec l'entreprise désignée ci-dessous :

Entreprise retenue : SEDE ENVIRONNEMENT
135 avenue P. Séward – Min – Bat D
84000 – Avignon

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Autorise Monsieur le Président à signer le marché à bons de commandes avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

2 – Questions diverses

Une visite d'une station d'épuration à membranes (à Grasse) aura lieu soit :

Le lundi 21 janvier, le mercredi 23 janvier ou le lundi 4 février

La date vous sera confirmée dès que possible.

Rappel : prochain Comité Syndical **jeudi 31 janvier 2008 à 20 h 30.**

La séance est levée à 18 h 30.

Fait à Saint-Marcellin, le 9 janvier 2008

Le Président,
Jean-Michel REVOL